



FOND D'INVESTISSEMENT AUVERGNE DURABLE II (FIAD II)

DISPOSITIFS D'AIDE

L'aide peut prendre deux formes :

- Une avance remboursable pour l'aide au démarrage dans le cadre d'une création/reprise d'entreprise ou pour les investissements matériels pour un projet de développement. Cette avance est un prêt à taux zéro, remboursable sur 5 ans avec un différé de remboursement en 2 ans.
- Une subvention pour l'aide à la création d'emplois de cadres sur des fonctions stratégiques, aux investissements incorporels, aux prestations intellectuelles externes et aux frais liés à la protection de la propriété industrielle ainsi qu'à l'aide au développement à l'international.

A QUI S'ADRESSENT-ILS ?

Elle s'adresse aux entreprises de toutes formes et de toutes tailles des secteurs suivants :

- Filière d'innovation : nutrition, santé, biotechnologie, économie numérique, économie verte, nouveaux matériaux, services à haute-valeur ajoutée aux entreprises de production, entreprises de la culture et du sport.
- Filière classique : industrie, logique, commerce de gros, etc.

OBJECTIFS

Les objectifs du FIAD sont :

- Accompagner en priorité les TPE et PME ;
- Appréhender de manière globale le projet de l'entreprise et l'analyser en prenant en compte sa créativité, son degré d'innovation, sa capacité en terme de création d'emplois et son impact en matière environnementale ;
- Rechercher systématiquement l'effet de levier afin que l'aide publique ne vienne pas se substituer à un financement privé mais déclenche au contraire ce dernier.

COORDONNEES

REGION AUVERGNE

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'ATTRACTIVITE DE L'Auvergne

59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706

63050 CLERMONT-FERRAND Cedex 2

04 73 31 81 41

www.auvergne.org

